

# AMNESTY INTERNATIONAL

## COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Index AI : AMR 34/023/2006 (Public)  
Bulletin n° : 177  
ÉFAI

**Embargo : 18 juillet 2006 05h00 TU**

### **Guatemala. Le nombre d'homicides de femmes en hausse en 2006**

Dans un nouveau rapport rendu public ce mardi 18 juillet 2006, Amnesty International montre que le nombre d'homicides de femmes au Guatemala a augmenté pour la quatrième année consécutive depuis 2001, du fait que le gouvernement n'a pas mené de véritable enquête ni puni les responsables.

Plus de 2 200 femmes et jeunes filles ont été brutalement assassinées au Guatemala depuis 2001. Pas moins de 665 cas ont été enregistrés en 2005 ; 527 en 2004 ; 383 en 2003 et 163 en 2002. Deux cent quatre-vingt-dix-neuf femmes ont été tuées entre janvier et mai 2006 uniquement.

*« Le taux de meurtres de femmes augmente au Guatemala parce qu'il n'y a aucune raison que les meurtriers mettent fin à leurs agissements, a déclaré Sebastian Elgueta, chercheur sur le Guatemala à Amnesty International. Ils savent qu'ils n'auront pas à payer pour leurs actes. »*

Selon le médiateur pour la défense des droits humains, 70 p. cent des meurtres de femmes n'ont fait l'objet d'aucune investigation, et aucune arrestation n'a eu lieu dans 97 p. cent des cas.

Les rares enquêtes menées sur ces cas manquent de rigueur : collecte et préservation des éléments médico-légaux ne sont pas effectuées correctement ; peu de ressources sont allouées à chaque cas, et les témoins ne sont pas protégés.

Le 4 juillet 2005, Clara Fabiola García, âgée de vingt-six ans, a été la cible de tirs dans la ville de Chimaltenango : elle est morte peu de temps après à l'hôpital.

Deux ans auparavant, le 7 août 2003, la jeune femme avait été témoin du meurtre d'Ana Berta (quinze ans) et d'Elsa Mariela Loarca Hernández (dix-huit ans) dans la ville de Guatemala. Son témoignage avait joué un rôle clé dans la condamnation à cent années de réclusion d'Oscar Gabriel Morales Ortiz, membre d'une bande de malfaiteurs, en février 2005.

Selon les informations diffusées dans les médias, lorsqu'il avait reçu sa condamnation Oscar Gabriel Morales Ortiz avait déclaré que Clara Fabiola García paierait pour avoir témoigné contre lui.

Personne n'a été poursuivi pour le meurtre de Clara Fabiola García.

Le rapport d'Amnesty International montre également que dans des centaines de cas, les victimes sont considérées comme responsables de leur mort.

Le 5 mai 2006, le chef de la police du Guatemala a déclaré publiquement que pour empêcher les meurtres de femmes il fallait leur ordonner expressément de ne pas intervenir dans les gangs des rues et d'éviter les actes de violence au foyer, ce que, selon lui, la police ne pouvait pas faire.

« Les mesures prises jusqu'à maintenant par le gouvernement, telle que l'élaboration d'une nouvelle législation, n'ont eu aucun impact pour l'instant sur le nombre de femmes tuées ni sur la capacité de la police et des procureurs à enquêter sur ces faits et à déférer à la justice les personnes soupçonnées d'être responsables de ces agissements, a déclaré Sebastian Elgueta. Pendant ce temps, le taux d'homicides dont sont victimes des femmes continue d'augmenter. La meilleure prévention que les autorités pourraient mettre en place serait d'améliorer la qualité des enquêtes. Cela montrerait que la vie des femmes guatémaltèques compte réellement. »

Amnesty International appelle le président Berger à prendre immédiatement des mesures pour :

- améliorer la coordination et la coopération entre les différents services de l'État ;
- renforcer le programme du ministère public de protection des témoins ;
- accorder des ressources humaines et financières suffisantes à l'institut médico-légal national.

### **Complément d'information**

Le rapport d'Amnesty International passe en revue les événements qui ont eu lieu depuis la publication, en juin 2005, du rapport *Guatemala: No protection, no justice - killings of women in Guatemala*, qui décrivait plusieurs cas d'homicides de femmes et faisait 14 recommandations au président Oscar Berger et à plusieurs institutions de l'État.

**Le rapport *Guatemala: No protection, no justice – killings of women (an update)*, index AI : AMR 34/019/2006, est disponible sur le site d'Amnesty International, à l'adresse suivante : <http://web.amnesty.org/library/Index/ENGAMR340192006>.**

**Le rapport précédent, *Guatemala: No protection, no justice – killings of women* (index AI : AMR 34/017/2005), publié en juin 2005, se trouve lui aussi sur le site, à l'adresse suivante : <http://web.amnesty.org/library/index/ENGAMR340172005>**

Document public

\*\*\*\*\*

Pour obtenir de plus amples informations, veuillez contacter le Service de presse d'Amnesty International à Londres, au +44 20 7413 5566

Amnesty International, 1 Easton St., Londres WC1X 0DW. web : <http://www.amnesty.org>